



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégalion
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1412-1, L 22231-1, L221-4, L2221-14, R2221-1 et suivants,

VU le rapport du Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte le budget annexe primitif de l'année 2017 pour la régie de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin pour un montant total de 1 587 987,76 € (un million cinq cent quatre vingt sept mille neuf cent quatre vingt sept euros et soixante seize centimes) décomposé en 1 367 180,76 € (un million trois cent soixante sept cent quatre vingt euros et soixante seize centimes) inscrits en section d'investissement et 220 807 € (deux cent vingt mille huit cent sept euros) inscrits en section de fonctionnement,

- Inscrit à la section de fonctionnement, en recette, un montant de 22 807 € (nature 002) ainsi qu'un montant de 24 585,50 € en recette d'investissement (nature 1068) correspondant au résultat de fonctionnement anticipé de l'exercice 2016,
- Inscrit à la section d'investissement, en recette, un montant de 1 236 292,26 € (nature 001) correspondant au solde d'exécution anticipé 2016,
- Inscrit ces sommes au budget annexe, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité